



RÉPUBLIQUE TOGOLAISE

Ministère délégué, chargé
de l'Enseignement supérieur
et de la Recherche scientifique

Communiqué

Le ministre délégué chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique informe les étudiants de master, doctorat et spécialisation en médecine des universités publiques du Togo, inscrits dans des programmes de cotutelle ou ayant une invitation d'un laboratoire pour des séjours de courte durée, qu'ils peuvent postuler à une bourse du gouvernement togolais pour des séjours de recherche ou pour des travaux en laboratoire. Les demandes doivent comporter obligatoirement les pièces suivantes :

- une demande adressée au ministre délégué chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique précisant le domaine de formation ;
- une copie de l'attestation d'inscription de l'université d'origine ;
- une copie de la lettre d'acceptation de l'université d'accueil ou de l'invitation du laboratoire ;
- un calendrier des différents séjours de recherche ou des travaux en laboratoire ;
- une copie de l'acte de naissance ;
- une copie du certificat de nationalité togolaise ;
- une copie du passeport en cours de validité ;
- une copie du dernier diplôme et de son relevé de notes ;
- une copie du relevé de notes ou de l'attestation du Bac II.

Le dépôt des dossiers de demandes de bourse se fera à la Direction des bourses et stages sise au deuxième étage de l'ancien immeuble de l'OPAT jusqu'au 28 novembre 2025. Toute demande introduite hors délai ne sera pas prise en compte par la Commission Nationale des Bourses (CNB).

Fait à Lomé, le 18 Novembre 2025

Professeur Gado TCHANGBEDJI

Ministre délégué auprès du ministre
de l'éducation nationale, chargé de
l'enseignement supérieur et de la
recherche scientifique